

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Les douze premières résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La treizième résolution étant lue la seconde fois, est amendée en retranchant \$1,200.

Et la dite résolution ainsi amendée est adoptée comme suit :

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses contingentes du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Alors les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du soin des archives, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au *Patent Record* pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'exposition fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la statistique sanitaire, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la mise de fonds pour l'établissement et l'entretien de stations agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente-trois piastres et trente-trois centimes soit accordée à Sa Majesté pour contribution du *Canada* au monument commémoratif du jubilé du règne de la Reine, savoir : l'Institut impérial du Royaume-Uni, des Colonies et des Indes—£20,000 sterling, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-neuf mille et cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements des agents et employés de l'immigration, savoir :—Agent, *Québec*, \$1,700; sous-agent, *Québec*, \$1,100; commis, *Québec*, \$1,000; interprète norvégien, *Québec*, \$660; messenger, *Québec*, \$365; agent, *Montréal*, \$1,300; agent, *Ottawa*, \$1,300; agent, *Kingston*, \$1,300; agent, *Toronto*, \$1,650; agent, *Hamilton*, \$1,250; agent, *London, Ont.*, \$1,000; agent, *Halifax*, \$1,000; agent, *Saint-Jean, N.-B.*, \$1,000; agent, *Winnipeg*, \$1,400; agent, *Emerson*, \$1,000; agent, *Brandon*, \$1,400; agent, *Qu'Appelle*, \$1,400; agent, *Medicine-Hat*, \$1,200; agent, *Calgary*, \$1,200; agent, *Port-Arthur*, \$1,000; agent, *Victoria, C.-A.*, \$1,000; interprète, *Winnipeg*, \$800; interprète, *Qu'Appelle*, \$800; interprète, *Brandon*, \$800; interprète, *Territoires du Nord-Ouest*, \$800; appointements, bureau de *Londres, Angleterre*, \$7,100; appointements des agents en Europe, \$6,700; frais de voyages des agents en Europe, \$7,300; dépenses contingentes des agences canadiennes et autres (non européennes), \$30,000; subvention à la société pour la protection des immigrantes de *Montréal*, \$1,000; pour favoriser l'immigration et faire face aux dépenses du service, \$150,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-sept mille neuf cent soixante et six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la quarantaine, savoir : Inspection médicale, *Québec*, \$1,600; Quarantaine—*Grosse-Isle*, \$9,566; *Saint-Jean, N.-B.*, \$2,600; *Pictou, N.-E.*, \$800; *Halifax, N.-E.*, \$3,400; *Charlottetown, I. P.-E.*, \$1,000; *Victoria, C.-B.*, \$1,900; *Sdney, N.-E.*, \$1,900; Lazaret de *Tracadie*,